



C.F.P.P.A. de la mer et du littoral
BOURCEFRANC LE CHAPUS



APPRENEZ AVEC NOUS
CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

rue William Bertrand,
17560 BOURCEFRANC
05 46 85 98 20
cfppa.bourcefranc@educagri.fr

TAUX DE RÉUSSITE

100 % (EN 2024)

TAUX DE SATISFACTION

100 % (EN 2024)

MISE À JOUR ET VALIDÉE LE 17/09/2024

Nous vous guidons à l'aide de nos formations, notre centre peut vous aider à élaborer votre projet professionnel et vous accompagne dans votre évolution.

**RECYCLAGE DU
CERTIFICAT DE
FORMATION DE
BASE À LA
SECURITÉ**



LA FORMATION

Le recyclage du certificat de base à la sécurité permet une remise à niveau des connaissances de base en matière de lutte contre l'incendie et de survie en mer en cas d'abandon du navire.

PUBLIC CONCERNE

Salarié, demandeur d'emploi et chef d'entreprise.

L'inscription se fait sur dossier. Des sessions sont planifiées trois fois par an. Nous consulter pour les dates. Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour bénéficier d'une adaptation de parcours ou d'une réorientation.

FINANCEMENT ET REMUNERATION

Diverses possibilités (OPCO, personnel, employeurs, Pôle emploi, CPF...), selon votre cas, contactez nous.



PRE-REQUIS

- Etre titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité.
- Etre titulaire du CFBS.



MODALITES

Un coût de 515 € pour une durée de 22 heures en temps plein.

Formation dispensée en centre.

Voie de formation : Formation continue.

Le parcours est adapté suivant les modules déjà acquis.



OBJECTIF ET CONTENU

Exercices pratiques en mer:

- Endosser une brassière de sauvetage et une combinaison de survie,
- Ouverture d'un radeau de survie.

Exercices pratiques:

- Utiliser divers extincteurs,
- Utiliser un appareil respiratoire autonome,
- Effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumé,
- Lutter contre des incendies en espace clos.

Formation théorique et pratique (cours, exercices et simulations).



DIPLOME

Le recyclage du Certificat de Formation de Base à la Sécurité est un titre délivré par la Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique aux candidats qui ont suivi l'ensemble des modules et qui sont admis à l'examen.

Evaluations écrites et pratiques sur les différents modules.

Un recyclage est nécessaire tous les 5 ans.

RS 466

CONTENU CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 24 JUILLET 2013 MODIFIÉ,
RELATIF À LA REVALIDATION DES TITRES DE FORMATION
PROFESSIONNELLE MARITIME - ANNEXE III - APPENDICE 1,
CONSULTABLE SUR
WWW.UCEM-NANTES.FR